



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Avenant n° 1 à la convention du 18/09/95 passée entre la Ville de Niort et
l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise pour le
nettoisement du Plan d'Eau de Noron**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le plan d'eau de Noron nécessite un entretien annuel de surface qui consiste à faucader les végétaux qui s'y développent au cours de l'été. La prolifération de ces plantes aquatiques gêne les évolutions aquatiques.

Cet entretien fait appel à un matériel spécialisé que seule possède dans la région, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN).

Une convention a été établie avec l'IINSB le 18/09/95 pour la réalisation de ces travaux.

Cependant, lorsque le développement de la végétation sur les berges crée une gêne pour la circulation de l'eau et les usages de la voie d'eau, des interventions sont mises en oeuvre et la Ville de Niort y contribue financièrement.

Ces travaux supplémentaires font l'objet de l'avenant n° 1 à la convention citée précédemment, pour un montant de 13.024 francs à la vue de leur exécution pendant la campagne 1997.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 1 à la convention passée entre la Ville de Niort et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise.
- Autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer cet avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD